



## Bilan :

# Démarche de mutualisation de la gestion des déchets lePAD

Réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

# Conformité réglementaire :

**2007:**  
**Obligation de tenir et de conserver 3 ans un registre déchets**  
(art. R541-43 du code de l'environnement)

**2011:**  
**Obligation de tri et de valorisation des emballages professionnels**  
(art. R543-66 à 72 du code de l'environnement)

**2015:**  
**Loi de transition énergétique**  
lutte contre le gaspillage, réduction des déchets à la source, tri et valorisation

**2016:**  
**Obligation au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets**  
(décret n°2016-288 10/03/16)  
(art. D543 à 287 du code de l'environnement)

Obligation au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets :

PAPIER/  
CARTON



MÉTAL



PLASTIQUE



VERRE



BOIS



Donne lieu à une attestation annuelle de collecte et de valorisation

En cas de manquement à cette obligation, une astreinte journalière après mise en demeure et jusqu'à 150 000 € d'amende sont prévus.

*Art. L 541-3 5° et art. L 541-46 du code de l'Environnement*

# Démarche :

- ▶ Fin de la prestation Véolia en décembre 2018
- ▶ Actuellement, 6 entreprises concernées :

ACEMIA Industrie

Atelier Boutin - SARL BBR

ERELEC

Garage Atlantique Renault

La maison HEBEL

Salaison du lac - Ets GUERY SARL

- ▶ Types de déchets compris dans la prestation :



*DIB*



*Bois*



*Plastique*



*Carton*



*Déchets organiques*

# Objectifs du bilan :



Rédaction d'un cahier des charges

- ▶ Prise en compte des attentes des entreprises de l'lePAD
- ▶ Intégration de nouveaux adhérents à la démarche
- ▶ Possibilité d'intégration de nouveaux types de déchets dans la démarche




Recherche d'un prestataire adapté à la future prestation de collecte des déchets de l'lePAD

# Bilan de la prestation :

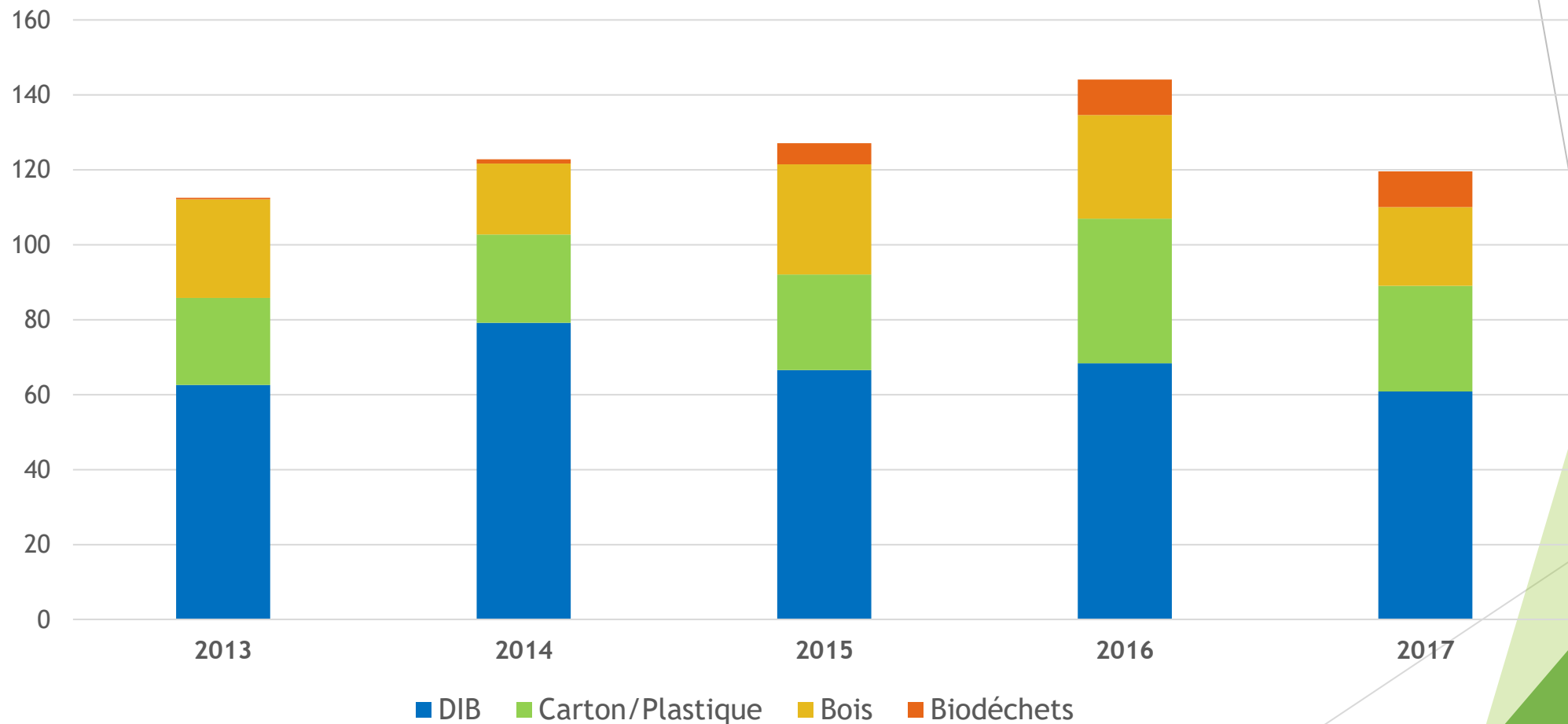
Actuellement pris en charge par Véolia :

	DIB 	Bois 	Plastique 	Cartons 	Organiques 
ACEMIA Industrie	✓		✓	✓	
Atelier Boutin	✓	✓	✓	✓	
ERELEC	✓		✓	✓	
Garage Atlantique	✓			✓	
La maison HEBEL	✓	✓		✓	✓
Salaison du Lac	✓		✓	✓	

 : Type de déchets collecté dans l'entreprise

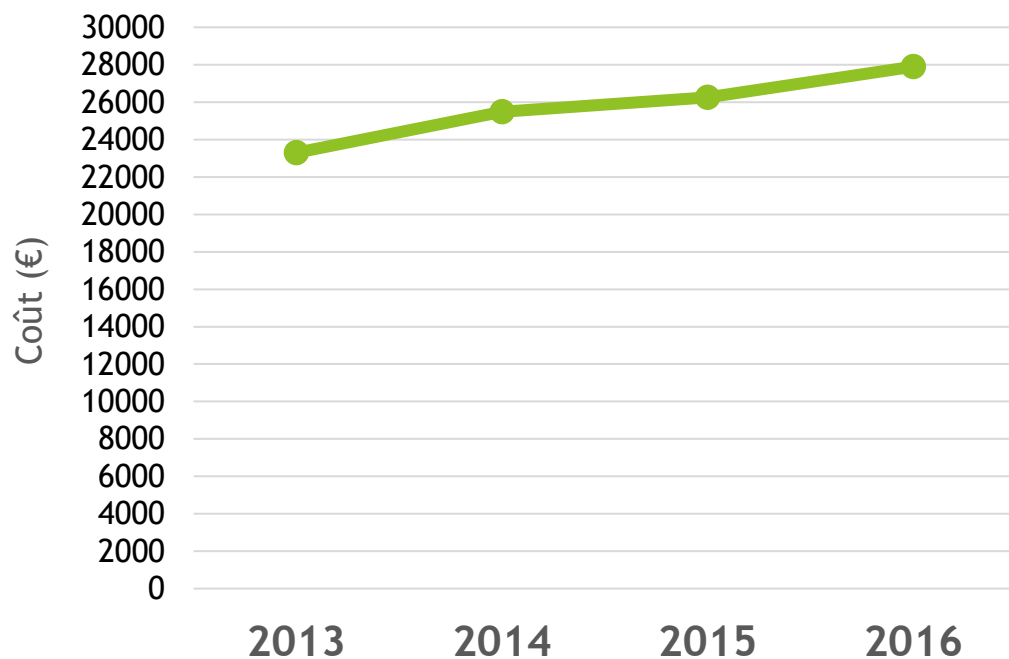
# Résultats du bilan :

## Tonnages pris en charge

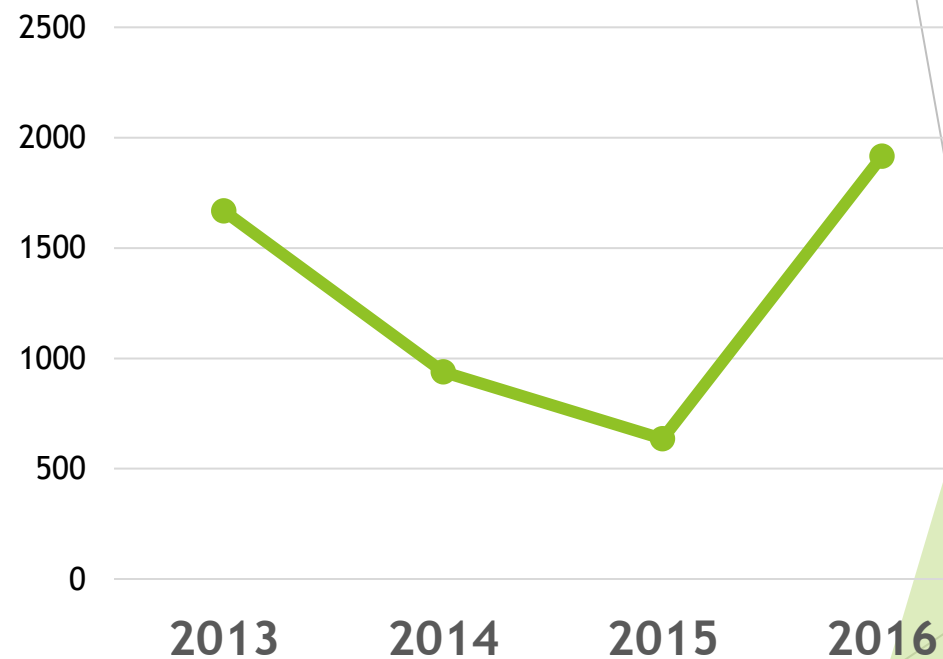


# Synthèse des coûts

## Montant des factures



## Montant des bordereaux d'achat



# Attentes des entreprises :



Respect du planning des rotations



Meilleure traçabilité (retranscrite dans le registre déchets)

- ▶ Bon d'enlèvement
- ▶ Ticket de pesée
- ▶ Facturation



Mise à disposition de contenants adaptés au besoin



Intégration de nouveaux types de déchets dans la démarche : A LISTER



# Nouvelle prestation :

► À l'avenir :

	DIB 	Bois 	Plastique 	Cartons 	Organiques 
ACEMIA Industrie	✓		✓	✓	
Atelier Boutin	✓	✓	✓	✓	
ERELEC	✓		✓	✓	
Garage Atlantique	✓			✓	
La maison HEBEL	✓			✓	✓
Salaison du Lac	✓		✓	✓	
ACTEMIUM	✓	✓	✓	✓	✓
DINTEC	?	?	?	?	
LOGIROAD	?		?	?	
Renovembal	?	?	?	?	

✓ : Type de déchets collecté dans l'entreprise  
 ? : Type de déchets qui pourrait être collecté dans l'entreprise

► Entreprises non-intéressées par la démarche :

Atlantique démolition

ECOCHIM

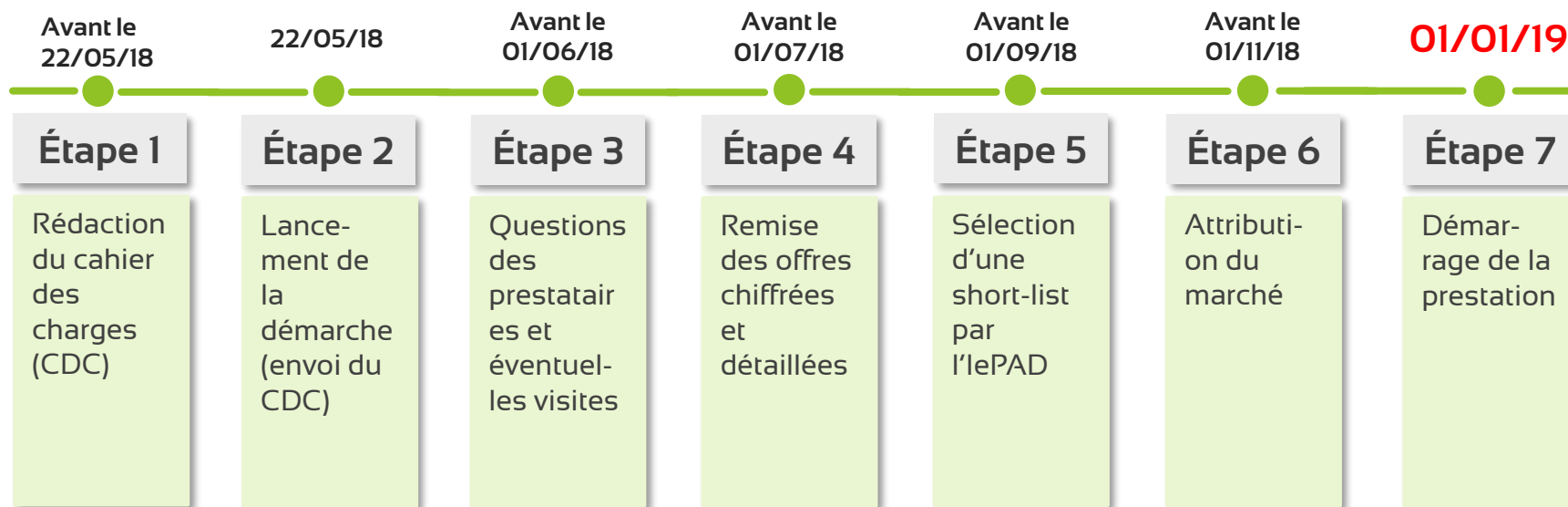
STMI

Carrosserie du bois fleuri

# À venir :

- ▶ Envoi du cahier des charges

- ▶ Puis :



- ▶ Entreprises à démarcher :

